



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Juillet 2020

20 h 30

Compte-rendu

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 22 Juillet 2020, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

2020.05.01 – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Appelé à procéder à la désignation des membres de la CCID, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de proposer la liste des personnes retenues par le Conseil Municipal à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux sachant que seuls huit titulaires et huit suppléants seront retenus par l'Administration.

2020.05.02 – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE TECHNIQUE (CT) ET AU COMITE HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Appelé à procéder à la désignation des membres du Conseil Municipal au CT et au CHSCT, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de désigner M. CORTADE, M. FORMENT et Mme TROUETTE en qualité de représentants titulaires et M. VIDAL, M. FORGUES et Mme LASSALLE en qualité de représentants suppléants au Comité Technique et Comité Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

2020.05.03 – DESIGNATION D'UN DELEGUE LOCAL AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

Appelé à procéder à la désignation d'un délégué local au C.N.A.S, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne M. FORGUES en qualité de délégué local au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)

2020.05.04 – PROJET DE RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DES COMPETENCES OPTIONNELLES AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS

Appelé à se prononcer sur le projet de renouvellement de la délégation des compétences optionnelles auprès du SDEG pour les points 2.3.1, 2.3.2, 2.5.1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement pour confirmer les délégations susvisées auprès du S.D.E.G.

2020.05.05 – FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Appelé à fixer le taux des indemnités allouées au Maire, Adjointes et Conseillers Délégués, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, (3 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE) décide de fixer le taux des indemnités allouées au Maire, Adjointes et Conseillers Délégués comme suit : Maire : 41,14 %, Adjointes : 13,20 %, Conseillers Délégués : 11,57 % et ce à partir de la date de leur entrée en fonction ; autorise l'inscription au budget des crédits nécessaires au versement de ces indemnités.

2020.05.06 – DEBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET PRINCIPAL

Après avoir pris connaissance des orientations budgétaires et après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte du rapport et des orientations budgétaires pour l'établissement du budget primitif qui sera voté ultérieurement.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir pris connaissance des orientations budgétaires et après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte du rapport et des orientations budgétaires pour l'établissement du budget primitif qui sera voté ultérieurement.

BUDGET REGIE CULTURELLE

Après avoir pris connaissance des orientations budgétaires et après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte du rapport et des orientations budgétaires pour l'établissement du budget primitif qui sera voté ultérieurement.

BUDGET ESPACE DES CLARISSSES

Après avoir pris connaissance des orientations budgétaires et après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte du rapport et des orientations budgétaires pour l'établissement du budget primitif qui sera voté ultérieurement.

2020.05.07 - BUDGET PRIMITIF 2020 – Budget Principal

Appelé à se prononcer sur le Budget Primitif Principal de la ville, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN), a adopté les prévisions budgétaires présentées par Monsieur Le Maire à savoir :

pour la section d'investissement 2 950 770 € et pour la section de fonctionnement 4 577 474 €.

2020.05.08 - BUDGET PRIMITIF 2020 - Assainissement

Appelé à se prononcer sur le Budget Primitif Assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, (3 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE) a adopté les prévisions budgétaires présentées par Monsieur Le Maire à savoir pour la section d'investissement 223 000 € et pour la section de fonctionnement 378 000 €.

2020.05.09 - BUDGET PRIMITIF 2020 – Régie Culturelle

Appelé à se prononcer sur le Budget Primitif Régie Culturelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN) a adopté les prévisions budgétaires présentées par Monsieur Le Maire à savoir pour la section d'investissement 74 463 € et pour la section de fonctionnement 369 750 €.

2020.05.10 - BUDGET PRIMITIF 2020 – Espace des Clarisses

Appelé à se prononcer sur le Budget Primitif Espace des Clarisses, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE) a adopté les prévisions budgétaires présentées par Monsieur Le Maire à savoir pour la section d'investissement 400 630 € et pour la section de fonctionnement 122 235 €.

SUBVENTIONS 2020

Appelé à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés a voté l'ensemble des subventions aux associations pour un montant global de 156 806 € soit 99 306 € au budget principal et 57 500 € au budget régie culturelle.

2020.05.11 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Appelé à prendre acte de l'irrecouvrabilité des créances pour la période 2011-2019 établi par le receveur municipal, le Conseil Municipal, à prend acte de l'irrecouvrabilité des créances pour la période 2011-2019 pour un montant de 3 888,47 € TTC et autorise l'admission en non-valeur de cette somme.

2020.05.12 – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LA SA GASCONNE D'HLM

Appelé à se prononcer sur la demande de garantie d'emprunt formulée par la SA GASCONNE d'HLM suite aux réaménagement de prêts, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % des réaménagements des prêts d'un montant de 270 793,21 € souscrit par la SA GASCONNE d'HLM du Gers auprès de la CDC et autorise Monsieur Le Maire à signer tout acte aux effets ci-dessus.

2020.05.13 – PROJET DE FIXATION DES TARIFS 2020

Appelé à se prononcer sur le maintien des tarifs appliqués en 2019 et la création d'un forfait journalier d'occupation du domaine public pour les manifestations à but lucratif sur les Place d'Astarac et Place Adrien Pérez par les associations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés autorise la fixation de ce forfait pour un montant de 25 €/jour/place pour toute occupation du domaine public pour les manifestations à but lucratif sur les Place d'Astarac et Place Adrien Pérez.

2020.05.14 – PROJET DE MODIFICATION D'UN POSTE ET PROJET DE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Appelé à se prononcer sur le projet de modification d'un poste et projet de modification du tableau des effectifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés se prononce favorablement sur le projet de modification d'un poste d'ATSEM en poste d'adjoint d'animation et autorise la modification du tableau des effectifs en découlant.

2020.05.15 - PROJET DE MISE EN PLACE DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE POUR CERTAINS AGENTS SUITE A LEUR MOBILISATION LORS DU CONFINEMENT DANS LE CADRE DE LA PANDEMIE DE COVID-19.

Appelé à se prononcer sur la mise en place de la prime exceptionnelle pour certains agents suite à leur mobilisation lors du confinement dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, accepte que cette prime exceptionnelle attribuable à certains agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics soit versée selon les conditions proposées, autorise Monsieur Le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent concerné au titre de cette prime exceptionnelle, autorise que soient inscrits au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime exceptionnelle.

QUESTIONS ORALES : Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il n'y a pas de question orale mais qu'il a une information à communiquer.

Il propose une visite des locaux des services techniques à l'ensemble des élus le 02 septembre 2020 à 18 h 30 avec M. Michel CORTADE et M. Alain IGLESIAS.

Il indique qu'un projet de rénovation de ces locaux de travail et achats de matériels sont envisagés afin de faciliter le travail des agents et leur sécurité.

M. PUGNETTI demande s'il serait possible d'avoir communication de l'organigramme de l'ensemble des services de la Mairie.

La séance est levée à 00 h 15.

L'intégralité des extraits de délibérations du Conseil Municipal est consultable en Mairie, Direction Générale des Services, copies seront délivrées à la demande.